



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

A l'attention des Présidentes et des Présidents des clubs affiliés à la
Fédération Française de Football

Paris, le 23 janvier 2019

Objet : Lancement de « l'Opération Clubs 2° Etoile »

Madame la Présidente, Monsieur Le Président,

L'année 2018 a été une année exceptionnelle pour le football français, marquée par le deuxième titre de Champions du Monde de l'Equipe de France. Cette victoire est bien sûr celle d'une équipe, mais c'est aussi celle de tous ceux qui s'investissent au quotidien pour accueillir les enfants dans nos clubs. C'est l'immense travail de nos éducateurs, arbitres, dirigeants, bénévoles qui façonne les compétences de nos futurs championnes et champions, et leur transmet les valeurs qui les aideront à se construire en tant que personne.

La Fédération Française de Football a souhaité témoigner sa reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour faire vivre le football sur notre territoire. Nous avons donc le plaisir de vous informer que pour **célébrer notre titre de Champions du Monde, une opération sans précédent au bénéfice des clubs**, financée à hauteur de **10 M d'€** par la FFF, est mise en place à compter de la fin janvier 2019.

Cette opération porte d'abord sur la formation, et concernera l'ensemble des clubs. Elle permet de ne plus limiter le nombre de formations auxquelles il est possible de s'inscrire et de mettre en place une quasi gratuité des modules de base grâce à la possibilité de cumul de ces bons.

Elle porte ensuite sur une dotation en matériel, qui s'adressera aux plus petits clubs, pour les aider à accueillir au mieux leurs licenciés, et aux clubs formateurs, qui travaillent pour l'avenir de notre football :

- Les clubs de moins de 100 licenciés pourront bénéficier d'une dotation de textile de notre équipementier partenaire NIKE (maillots shorts chaussettes ou survêtements) et de ballons NIKE d'une valeur de 500 € (avec une déclinaison spécifique pour tous les clubs de futsal, quel que soit leur nombre de licenciés)
- Les clubs ayant une école de football garçons (au moins 10 licenciés U6-U13 au 31/12/2018) pourront bénéficier selon leur choix d'une dotation de textile NIKE (maillots shorts chaussettes ou survêtements) et de ballons NIKE ou d'une dotation de mini buts et de matériel d'entraînement d'une valeur de 600 €
- Les clubs ayant une école de football féminine (au moins 10 licenciées U6-U13 au 31/12/2018) pourront bénéficier selon leur choix d'une dotation de textile NIKE (maillots shorts chaussettes ou survêtements) et de ballons NIKE ou d'une dotation de mini buts et de matériel d'entraînement d'une valeur de 700 €

Ces dotations exceptionnelles sont cumulables entre elles si votre club appartient à plusieurs de ces catégories. Aussi, afin de bénéficier de votre dotation, nous vous invitons à vous connecter sur le site footamateur.fff.fr à partir du 29 janvier. L'opération, qui durera jusqu'au mois de juin 2019, vous y sera expliquée en détails.

La FFF a pour seule préoccupation d'aider tous ceux qui s'investissent dans le football à réaliser leurs projets. Nous espérons que cette opération y contribuera.

Bien cordialement

Marc Debarbat

Président de la Ligue de Football Amateur

Noël Le Graët

Président de la Fédération Française de Football